

55 jours à la rue, en hiver, ça suffit ! **Hébergement immédiat des expulsé-e-s !** **Papiers, Relogement et Dignité pour Toutes et Tous !**

9 préjugés et 9 réalités **sur la lutte contre les expulsions de logement !**

<p>⇒ La préfecture a expulsé les habitants des immeubles insalubres pour les protéger. FAUX</p>	<p>VRAI La préfecture connaît l'état de ces immeubles depuis des années. Elle n'a rien fait. Et si les habitants avaient été expulsés pour un problème d'insalubrité, de toute manière, l'Etat à l'obligation légale de relogement. Les expulsés sont dans une situation plus précaire et plus dangereuse qu'avant. Les vraies raisons des expulsions sont ailleurs : en campagne électorale il s'agit de continuer la chasse aux immigrés et aux pauvres. Le gouvernement fait le jeu du FN.</p>
<p>⇒ Les expulsés font un campement contre la Mairie. FAUX</p>	<p>VRAI. Le campement est la seule solution qu'ont les familles pour dormir et pour lutter contre la Préfecture. Elles ont choisi le parvis de la Mairie pour demander à la municipalité son soutien et sa protection.</p>
<p>⇒ La mairie ne peut rien faire. FAUX</p>	<p>VRAI "Par son parc immobilier et ses compétences, la Mairie peut à tout moment héberger dans l'urgence des personnes confrontées à la rue glaciale (réquisition de gymnase, de local, etc..). A ce jour, à défaut de réponse positive du 115, elle propose un algéco de 15m2 encore indisponible alors que certains des campeurs se retrouvent confrontés à des températures négatives. Elle peut également à terme, si elle le souhaite reloger des personnes expulsées, comme elle s'engage à le faire pour les expulsé-es de la rue Dezobry dont les logements sont dans un quartier classé PNRQAD. Pour le moment, les familles expulsées du 76 rue Péri demandent à la mairie qu'elle appuie les demandes de régularisation des Sans Papiers après de la Préfecture (table ronde Préfecture/Mairie/expulsés, comme par le passé), qu'elle lutte politiquement à leurs côtés pour leur relogement par la Préfecture, et qu'elle mette à disposition un lieu collectif permettant à la fois la lutte collective contre la Préfecture, et d'être un refuge contre le froid (face à un 115 saturé)."</p>
<p>⇒ Les campeurs pourraient être hébergés par le « 115 ». FAUX</p>	<p>VRAI. Le « 115 » (dispositif d'hébergement d'urgence) est complètement saturé car le gouvernement a réduit le nombre de places. 60% des personnes qui appellent le 115 sont rejetées.</p>
<p>⇒ Les expulsés qui ont pu avoir accès à un hébergement par le « 115 » sont à l'abri et n'ont pas besoin de continuer à manifester. FAUX</p>	<p>VRAI. Le dispositif du 115 s'arrête avec la fin de la trêve hivernale, le 15 mars. Ils seront à la rue. De plus, les hôtels sociaux ne sont pas une solution durable : les expulsés changent d'hôtels très souvent. Cela menace aussi leur travail. Les hôtels sont très loin de St-Denis et les enfants galèrent pour venir à l'Ecole (3h par jour pour les enfants de la rue Dézobry depuis le 30 novembre dernier). On ne peut pas y faire à manger et certains hôtels ferment pour insalubrité !</p>
<p>⇒ Les sans-papiers qui sont parmi les expulsés profitent du système social français. FAUX</p>	<p>VRAI. Les Sans-Papiers travaillent, consomment. Ils payent des impôts, des taxes et des cotisations sociales.</p>
<p>⇒ Les expulsions ne concernent que les « squats ». FAUX</p>	<p>VRAI. Les expulsions touchent toutes celles et ceux qui ne peuvent pas payer leur loyer. L'Etat organise l'expulsion de 100 000 logements par an. Avec l'augmentation des loyers, ils sont nombreux ceux qui n'arrivent plus à payer. 10 millions de citoyens sont dans des situations de mal-logement.</p>
<p>⇒ Il n'y a pas de logements, on ne peut pas reloger les Sans-Abris. FAUX</p>	<p>VRAI. Il y a en France 2 millions de logements vides et environ 100 000 Sans-Abris. Plutôt que de laisser les personnes à la rue ou de les mettre dans des hôtels pourris (qui coûtent très chers aux contribuables), l'Etat peut et doit réquisitionner ces logements.</p>
<p>⇒ Les réquisitions de logements vides ne permettent pas la baisse des loyers. FAUX</p>	<p>VRAI. Les réquisitions poussent les propriétaires à mettre en location les logements vides ce qui entraîne, par effet boule de neige, la baisse des loyers.</p>

MANIFESTATION

Samedi 4/02 à 14h - Départ campement // Parvis Mairie

Contact : comite-de-lutte-contre-les-expulsions-saint-denis@gmx.fr / facebook : Comité de lutte Saint-Denis